

Initiatives parlementaires

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DES FORÊTS

MESURE MODIFICATIVE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur) propose: Que le projet de loi C-306, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Forêts et modifiant d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et déferé au Comité législatif D.

—Madame la Présidente, permettez-moi de vous remercier de m'avoir donné l'occasion d'ouvrir le débat sur une initiative parlementaire que j'ai eu le plaisir d'introduire. Comme vous le savez, ce projet de loi a pour objet de changer, dans la version anglaise, le nom du ministère des Forêts en remplaçant *Department of Forestry* par *Department of Forests*. Un bref survol des raisons qui ont inspiré cette mesure législative nous aidera à situer le débat.

Premièrement, vous vous souviendrez certainement, madame la Présidente, qu'en 1989, le gouvernement avait accepté d'inclure une définition de l'expression «développement durable» dans le mandat du nouveau ministère des Forêts. Je me permets de souligner, en toute humilité, que cette définition fut incluse dans le mandat du ministère des Forêts, suite à un amendement que j'ai déposé auprès du Comité législatif qui était saisi de cette question.

Par ailleurs, la définition de cette expression dans un projet de loi, à savoir que le développement durable permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs, a été une étape très significative dans le dossier de l'environnement.

Ainsi, cette définition nous assure que le ministère des Forêts jouera un rôle clé dans la préservation des boisés précieux du Canada. De plus, elle aide à assurer que lorsque les gouvernements fédéraux utiliseront l'expression, ils auront une définition claire et précise.

Deuxièmement, dans son rapport intitulé *Les forêts du Canada: le rôle du fédéral*, le Comité permanent des forêts et des pêches soulignait l'importance du développement durable. En effet, dès sa première recommandation, le comité préconisait que les principes du développement durable et de l'intendance devaient constituer l'assise de la future politique gouvernementale en matière d'aménagement des forêts canadiennes.

Par ailleurs, dans sa deuxième recommandation, le comité préconisait que le nouveau ministère fédéral des Forêts soit chargé de lancer et de mettre au point un processus et une structure permettant de concevoir, de planifier et de mettre en oeuvre le développement durable des forêts canadiennes.

Or, dans sa troisième recommandation, le comité affirmait, et je cite: «... dans le contexte de sa mission et pour donner une image plus globale des ressources forestières du Canada, le nom du nouveau ministère [devrait être] remplacé, en anglais, par celui de «*Federal Department of Forests (Forests Canada)*».

Ainsi, dans la discussion concernant cette recommandation, le comité soulignait que l'appellation anglaise du nouveau ministère s'éloignait passablement de son nom en français. Vous conviendrez, madame la Présidente, que «*Forestry Canada*» a une toute autre connotation que «Forêts Canada».

Toujours selon le rapport du comité, le terme «foresterie» porte à confusion, puisqu'il ne signifie pas la même chose pour tout le monde. Ainsi, dans le vocabulaire de nombreux environnementalistes, le terme s'applique à l'industrie du bois, tandis que pour la plupart des responsables ministériels et des représentants de l'industrie, il comprend toutes les activités forestières et leur gestion.

À titre d'exemple, un des témoins qui a comparu devant le comité, M. Mathew Wright, le vice-président de l'Association des produits forestiers de la Nouvelle-Écosse, faisait le point, et je cite: «le mot «foresterie» semble beaucoup plus axé sur le développement industriel que le mot «forêts» qui a un sens beaucoup plus général et qui évoque des images beaucoup plus larges.»

Or, comme vous pouvez le constater, madame la Présidente, ce changement de nom s'impose, parce que l'anglais et le français ne correspondent pas; parce que le terme «foresterie» porte à confusion; et parce que le nom du ministère doit être un reflet de son mandat.

[Traduction]

Si je présente ce projet de loi, c'est notamment pour faire suite au rapport du Sous-comité des forêts déposé à la Chambre en novembre 1990.

Je voudrais vous lire, ainsi qu'à la Chambre, la recommandation n° 3 que voici:

Le Comité recommande que, dans le contexte de sa mission et pour donner une image plus globale des ressources forestières du Canada, le nom du nouveau ministère soit remplacé, en anglais, par celui de «*Federal Department of Forests (Forests Canada)*».